

# 2

## Nommer un commissaire du gouvernement au plan de développement culturel



### STATUT

Recommandation alternativement transposée

Version 3

### Travaux réalisés

- Août 2024 : La mission de suivi et d'évaluation du KEP est désormais assurée par l'Observatoire de la Culture (voir recommandation KEP no 3).
- 2022 : Le poste de commissaire du gouvernement au plan de développement culturel (KEP) n'ayant pas été instauré, Laurence Brasseur du Service des Études et Statistiques et de la Documentation fût désignée pour assurer la mission de suivi, de coordination et d'évaluation du KEP aux côtés de Jo Kox, coordinateur général du ministère de la Culture.
- 2020 : Le ministère de la Culture a créé un département KEP, met en œuvre le plan de développement culturel et fait une adaptation régulière de celui-ci en fonction des besoins effectifs. La coordination et la mise en œuvre des différentes recommandations est assurée par Jo Kox, coordinateur général du ministère de la Culture.

### Documentation

- [Kulturentwécklungsplang 2018-2028](#)

## Contact

- Carl Adalsteinsson  
(+352) 247 86603  
carl.adalsteinsson@mc.etat.lu
- Gene Kasel  
(+352) 247 88622  
gene.kasel@mc.etat.lu
- Laurence Brasseur  
(+352) 247 86618  
laurence.brasseur@mc.etat.lu

## Mise en ligne

- Première version : 26.10.2020
- Dernière modification : 09.01.2025